

Pour un classement par ordre alphabétique en lexicographie amazighe¹

Nacer MEHDI

**Maitre assistant au Département de Langue et Culture Amazighes,
Université Abderrahmane Mira, Béjaïa.**

Agzul

Amagrad-a, ad d-yawi yef tezmert n useqdec n usismel n tayunin n umawal s ugemmay deg yisegzawalen n tmaziyt s umata. I waya, ad d-nemmeslay deg-s deg tazwara yef yisegzawalen n tmaziyt d tarrayin n usismel i yettusqedcen deg-sen deg tyessa n tewwura. Tarrayin i yettusxedmen, deg kradet yid-sent, d ti : asismel s ugemmay, asismel s uzar akked usismel s ufeggag. Ad d-nawi awal deg tazwara yef tarrayin-a, lada tarrayt n usismel s uzar. Ad d-nemmeslay deg-s yef tnakta *azar* ya s timmad-is akked wuguren n useqdec-is deg yisegzawalen n tmaziyt. Taneggarut, d asumer yef tezmert d wamek ara yettusqdec usismel s ugemmay deg tyessa n tewwura n yisegzawalen.

Abstract

The present contribution will address the possibility of adopting the classification of the Berber lexical units in pure alphabetical order in an unilingual dictionary Amazigh. To this end, we discuss the problem of classifying these units in the dictionaries and studies devoted to them. We count three types of ranking, in this case the classification in alphabetical order, the classification said by root and in the end the classification by radical. We will discuss in the first place the classification methods mentioned above; we give a special intention to the root and its application in the macrostructure of the dictionary. We will therefore discuss the very notion of root and the disadvantages of its application in this field. Finally, we propose some methods for applying the classification in alphabetical order.

Keywords : Dictionary, root, alphabet, radical, ranking

Pour introduire

¹ Nous tenons à remercier ici Messieurs Kamal Bouamara, AllaouaRabehi et AbleazizBerkai pour les remarques précieuses qu'ils nous ont faites. Elles nous ont été d'une grande utilité. Toutefois, nous assumons l'entière responsabilité quant au contenu de cet article.

Ce sujet a fait l'objet de plusieurs études, certaines d'entre elles (Amaoui, 2009 ; Cohen, 1993 ; Rabehi² ; ...) seront donc utilisées comme sources d'informations tout au long de cet article ; plusieurs auteurs se sont prononcés sur la question de la racine dans différentes langues ou familles de langue dont la langue amazighe. Le problème que pose cette notion (racine), est aussi bien théorique que pratique, écrit Rabehi (inédit).

Nous essayerons tout au long de cette contribution de discuter des problèmes que pose, non pas la racine elle-même, question déjà traitée dans les études antérieures, mais ce que les lexicographes amazighisants appellent bien « classement par racine ». À la suite du dictionnaire de Foucauld (1951), ce mode de classement fut généralisé à la plupart des œuvres lexicographiques amazighes. Depuis, les études théoriques sur la racine se sont multipliées.

Le présent travail vise un double objectif : *primo*, discuter des inconvénients de l'adoption du classement par racine aussi bien sur le plan théorique que pratique du dictionnaire ; *secundo*, faire quelques propositions quant à la possibilité d'adopter le classement par ordre alphabétique des mots-entrées que la plupart de nos lexicographes et linguistes rejettent. Il ne sera pris en considération ici que les dictionnaires amazighs du type *tamazight* — *autres langues* et monolingues.

Afin de pouvoir atteindre cet objectif, nous pensons qu'il est nécessaire, dans un premier temps, de dresser un inventaire³ des dictionnaires qui peuvent servir de base à notre étude, et de faire un état des lieux de la question du classement.

Modes de classement : état des lieux

Jusqu'à aujourd'hui, le mode largement adopté pour le classement des entrées lexicales en lexicographie amazighe est le classement dit « par racines ». Cela étant, d'autres classifications ont été utilisées par certains auteurs, à savoir : classement par radical et classement par ordre alphabétique.

1. Du classement par radical

Ce mode de classement a été adopté en lexicographie en vue de remédier principalement au problème de consultation afin de faciliter la tâche à l'utilisateur non linguiste et en suite à l'éclatement de la famille lexicale. L'application de ce mode de classement suscite à notre avis une question majeures : Qu'est-ce qu'un radical en tamazight ?

Dans le dictionnaire de linguistique de Dubois & *all.* (2002 : 395) est considéré comme radical « une des formes prise par la racine dans les réalisations diverses des phrases. Le radical est donc distinct de la racine, qui

² Communication personnelle non publiée

³ Concernant l'inventaire, le lecteur est prié de consulter Mehdi (2011) et Berkai (2010), pour ne citer que ceux-ci.

est la forme abstraite servant de base de représentation à tous les radicaux qui en sont les manifestations.» Compte tenu de cette définition, la racine kabyle /fk/ “donner” comporte en faite deux radicaux, en l’occurrence -fk- (présente dans *ad yefk*, *uryefki*, *yefka*) et -kk- (dans *yettakk*) ; la racine /wy/ “atteindre” comporte elle aussi deux radicaux qui sont -awi- (dans *ad yawi*, *ad yettawi*) et -wwi- (dans *tewwi*, *urtewwi*). Le classement par radical devrait donc accorder deux entrées -fk- & -kk- pour le premier lexème et -awi- & -wwi- pour le second. Ceci dit, ce n’est pas le cas dans les dictionnaires à classement dit par radical.

Pour essayer de répondre à la question posée précédemment, il faut noter que la définition de *radical* diffère d’un lexicographe à l’autre. Bouamara (2010 : 21, § 6.3.) aborde la question dans ces termes : « Le classement qu’on a adopté ici est un classement qui se base sur la première consonne du “radical” du mot. Comment est la première consonne du “radical” du mot ? C’est le “mot” dépourvu de sa première voyelle, quand le mot commence par une voyelle comme *e*, *a*, *u*, *i* ; c’est le “mot” dépourvu de sa marque du féminin dans le cas des noms féminins qui commencent par *ta*, *ti* ou *tu*. »⁴ C’est cette même première consonne dont parle donc l’auteur que Haddadou (2014 : 3) appelle racine : « pour retrouver un mot il suffit de supprimer la marque d’état : *a*, *i*, *ta*, *ti*, *tu* et *u*. Ainsi on cherchera *argazà* R, *axxamà* X, *azalà* Z (R, X et Z sont appelés racines). » D’autre part chez Sahki (1999), une autre conception : le radical de *tajadditest jaddit* et de *afus*, *fus* ; le radical de *aman* par contre est cette même forme. Et en définitive, dans l’étude du système verbal kabyle, Chaker (1984) considère comme radical l’association d’une racine à un schème aspectuel : le radical de *tenyiḍ* “tu as tué” est -nyi-, et celui de *tettnuyed* “tu tues habituellement” est -ttnuy-.

On en déduit donc que cette notion de radical est ci ambiguë qu’elle rend son application dans le domaine de la lexicographie une tâche complexe.

2. Du classement dit « par racine »

2.1. De quelques définitions de la racine en tamazight

Parler du classement par racines nécessite, à notre avis, au préalable un éclaircissement même bref quant à cette notion. Si cela s’avère nécessaire à nos yeux, c’est parce que, comme l’a bien montré Rabehi (inédit), cette notion pose un problème d’ordre pratique sérieux. La conception de la racine sur le plan théorique ne coïncide pas toujours avec sa conception sur le plan pratique.

⁴ « Asesmel i nextar, da, d asesmel yebnan yef tergal tamezwarut n “ufeggag” n wawal. Amek i tga tergal tamezwarut n “ufeggag” n wawal ? D awal mebla tiyri-ines tamezwarut, ticki awal ibeddu s teyri, am *e*, *a*, *u*, *i* ; d “awal” mebla ticredt n wunti, ticki awal-nni d ismawen untiyen ibeddun s *ta*, *ti* ney *tu*. »

Suite aux problèmes que pose cette notion quant au classement des entrées de dictionnaires amazighs, Amaoui (2009) propose de revoir la définition de la racine d'une façon à lui donner beaucoup plus un sens pratique que théorique, c'est-à-dire définir la *racine* comme une suite consonantique indépendamment⁵ du sens. Or, réduire la racine à une séquence consonantique pose un sérieux problème quant au sens des unités lexicales ayant pour base la notion même.

Par ailleurs, si nous nous en tenons à la conception de Chaker (1984 : 136) quant à la formation du lexique amazigh, la racine semble être l'ossature de la forme et du sens d'une unité lexicale.

Suivons Cohen (1993), qui définit la racine dans les langues chamito-sémitiques, tamazight en fait partie, comme une unité morpho-sémantique, c'est-à-dire un ensemble de consonnes, le plus souvent bi ou triconsonantiques, qui véhicule un sens lexical bien défini, nous comprendrons aisément qu'une suite consonantique qui ne véhicule aucun sens lexical ne peut être considérée comme racine ; en effet, elle ne peut être appelée *racine*. « C'est à l'instar de tout signe que doit être définie la racine, c'est-à-dire par ses deux faces que sont la **forme** et le **sens**, équivalents respectifs de **signifiant** et **signifié**, avec pour sens de la racine "l'idée lexicale" véhiculée par la séquence consonantique. Cela revient, en définitive, à faire de la racine une notion **morpho-sémantique** », écrit Rabehi (inédit).

2.2. Racine et lexicographie amazighe

Les langues dites chamito-sémitiques, dont tamazight, ne sont pas les seules à avoir recours à la racine comme mode de classement. Dargaud (2013 a. c.⁶) nous a révélé dans l'une de ses conférences que la racine a été adoptée dans les premiers travaux de lexicographie française comme base de classement des entrées : « Dans la première édition de son dictionnaire, l'académie elle-même utilisa l'ordre des racines : il fallait chercher *humain* et *inhumain* dans l'article homme. » Ceci dit, les académiciens ont, dès la deuxième édition déjà, renoncé à ce mode de classement pour le classement alphabétique à la demande des usagers pour qui la consultation n'est guère aisée.

Cette manière de faire n'a caractérisé, jusqu'à plus ample informé, que très peu de travaux de lexicographie amazighe, avec des alphabets différents bien entendu d'un auteur à l'autre ; nous pouvons citer ici Huyghe (1901, 1907) et Boulifa (1913). Cela dit, nous ne trouvons aucune mention de la manière dont chaque auteur a essayé d'adopter ce mode de classement au lexique amazigh dans les introductions de ces dictionnaires et/ou lexiques et aucune logique n'a été suivie systématiquement dans le choix des entrées. Cela s'explique principalement par le fait que les objectifs de la confection des dictionnaires de l'époque ne sont guère les mêmes que ceux d'aujourd'hui ; Huyghe, lui-même, écrit dans la préface de son dictionnaire de 1901 :

⁵ Une option inacceptable selon Taïfi (2012, a.c.), qui pense, à l'instar de Rabehi (inédit), que la dimension sémantique ne peut être écartée de la définition de la racine.

⁶ a. c. : année de consultation

« Le désir d'être utile aux personnes chaque jour plus nombreuses, que leur situation met en rapport avec les indigènes de la Kabylie et la demande que l'on a bien voulu m'en faire, m'ont engagé à donner, de ce modeste essai de dictionnaire, une nouvelle édition. » (VII)

Aujourd'hui, la confection d'un dictionnaire de tamazight vise plutôt la normalisation de la langue : de par son aspect pédagogique, le dictionnaire est un « instrument de l'éducation permanente » (Dubois & Dubois, 1971 : 7). C'est aussi, selon les mêmes auteurs, un outil qui « aide à valoriser les comportements sociaux dans une société où ces derniers tiennent une place socialement discriminante » (idem.).

Il faut dire que le classement par racine a non seulement caractérisé le terrain de la lexicographie amazighe depuis les premiers travaux mais, depuis Faucould (1951), presque la totalité des dictionnaires. À juste titre, voici quelques exemples des dictionnaires anciens et derniers en date : Basset (1892, 1895, 1896) et Berkaï (à paraître).

Après cette très longue expérience de classement par racine dans la lexicographie amazighe, peut-on y renoncer au profit du classement par ordre alphabétique et actualiser de ce fait ce dernier ? Telle est la question qui s'impose aujourd'hui suite à l'avènement de nouveaux objectifs et de nouvelles perspectives lexicographiques dans le domaine amazigh. La réponse à cette question est affirmative. Plusieurs facteurs motivent notre réponse, entre autres les suivants :

i. La notion de racine et le principe de consulter un dictionnaire

Le principe même de consulter un dictionnaire suppose la connaissance de l'orthographe d'un lexème et l'ignorance de sa signification. Or, classer les entrées de dictionnaires par racine ne coïncide pas avec ce principe : connaître la racine (forme et sens) suppose la maîtrise de la signification du lexème concerné ; déduire la racine d'un lexème suppose la connaissance des éléments de base qui permettent ladite déduction, à savoir : la famille lexicale, les modes de dérivation, etc. En effet, quelqu'un qui connaît toute la structure d'une famille de mots, n'a aucunement besoin de consulter un dictionnaire. Cela d'un point de vue.

Arrêtons-nous, par ailleurs, sur une citation de Taïfi & Pognan (2009 : 217) que voici : « Le classement par racines permet justement de montrer les différentes structurations morphosémantiques du lexique par le regroupement des paradigmes lexicaux sous une même *vedette*⁷, en l'occurrence la racine. » Le terme *vedette* ici attire notre attention.

En linguistique, d'une manière générale, et plus particulièrement en lexicographie, le terme *vedette* est défini comme « un mot servant d'entrée à un article de dictionnaire » (Dubois & all., 2002 : 504). Cela signifie que dans un dictionnaire où les lexies sont classées par racines, ces lexies ne

⁷ C'est nous qui soulignons.

constituent plus des entrées. Ce qui constitue par contre des entrées ce sont les racines elles-mêmes. Prenons en compte le fait que l'entrée de dictionnaire doit être une unité de discours, nous pouvons confirmer ici que le classement par racines suppose que l'entrée soit la racine et non pas quelque chose d'autre. Cette conception des choses est complètement erronée : la racine n'est en aucun cas une unité de discours mais le résultat d'une analyse étymologique, i.e. lexico-sémantique. L'utilisateur consulte un dictionnaire pour chercher les mots (leurs sens) qu'il découvre en parcourant un texte. Or dans un texte il ne les trouve pas sous forme de racines.

ii. La racine face à l'emprunt

S'agissant du lexique amazigh, tout en étant conscient des affaiblissements et des transformations phonétiques⁸ que subissent certaines consonnes, la notion de racine ne constitue pas un problème infranchissable. L'inconvénient réside, cependant, dans le traitement des emprunts aux autres langues telles l'arabe et le français, notamment. Dire que la racine de *tamesgida*, de *dderya*, de *taberwiḍt* et de *lbuṣṭa*, pourtant des mots appartenant au répertoire lexical kabyle, empruntés respectivement à l'arabe *el-masḡid*, *el-ddurriyaet* au français *brouette*, *poste*, est, respectivement, MSGD⁹, DRY, BRWD et BST est, à notre avis, complètement faux.

Si l'on se réfère encore une fois à l'hypothèse de Chaker (1984), selon laquelle la racine est le noyau dur des unités lexicales en tamazight, et qu'elle est, par conséquent, l'étymon des unités correspondantes, nous pouvons dire ici, sans la moindre erreur, que les racines des unités *tamesgida*, *dderya*, *taberwiḍt* et *lbuṣṭa* sont, respectivement, *el-masḡid*, *el-ddurriya*, de l'arabe, et *brouette*, *la poste*, du français. Cela d'un point de vue. De l'autre, pour ce qui est des mots arabes, la racine de *el-masḡid* en arabe est SĠD et non MSĠD. En effet, cette dernière, avec l'idée générale "se prosterner", n'existe pas même dans la langue arabe (El-Ālaama Bnou Mandour, 1999 : 175-177)¹⁰. Dire que la racine de *serbi* « servir », clairement emprunté au français, est SRB (Dallet, 1982 : 791) est tout à fait inexact quant aux études scientifiques actuelles, d'autant plus que la langue française, elle-même, ne se base en aucun cas sur la racine

⁸ Voir à ce propos Rabehi, A. (inédit) ; Taïfi, M. (1988) ; Amaoui, M. (2009).

⁹ Ce qui, dans le langage mathématique, s'exprime par : $\sqrt{tamesgida}$: MSGD, qui se lit littéralement « la racine de *tamesgida* est MSGD. »

¹⁰ El-Ālaama Bnou Mandour (1999), *Lisaan el-Ārab*, Liban, Mouassasat el-turat el-ārabī. Ce dictionnaire est l'une des plus importantes références connues jusqu'ici pour l'arabe dans le monde. Il constitue la source principale des autres ouvrages de la lexicographie arabe.

au sens chamito-sémitique du terme mais sur celle-ci au sens défini en linguistique romane. Tenons compte des définitions que donnent Dubois et *all.* (2002) de l'étymon (*idem*: 189) et de la racine en linguistique romane (*idem.* : 395) que voici :

« **étymon** : (...). Enfin, l'étymon peut être la forme hypothétique ou racine établie pour expliquer une ou plusieurs formes modernes de la même langue ou de langues différentes : ainsi, pour expliquer gâter, on posera l'hypothèse d'un latin hypothétique *wastare*, issu du latin classique *vastar*, par influence d'un germanique *wast-*, lui-même induit de l'allemand *wüsten*. »

« **racine** : (...). En linguistique romane, la racine est une forme généralement latine, dont l'existence est attestée ou supposée et dont est issue une forme plus récente attestée dans l'une des langues ou l'un des parlars romans. La racine de mère est la forme latine *matrem*. »

Nous pouvons dire que de ce point de vue-là, *racine* est synonyme d'*étymon*. Par ailleurs, nous ne pouvons pas traiter un emprunt comme *sserbi*, et bien d'autres emprunts kabyles aux autres langues, comme une unité dont la première manifestation de sa forme et de son sens est kabyle. La racine de *sserbi* est dans ce cas l'équivalent de son étymon français *servir*. D'où l'impossibilité de traiter ces emprunts par leurs "racines" au sens chamito-sémitique du terme dans un dictionnaire.

iii. Succession des racines homonymes

Prenons pour exemple les vingt-six racines homonymes mono-consonantiques L présentées dans le Dallet (1982). Voici le constat : ces vingt-six racines sont étalées sur huit pages (435 – 442). Vouloir consulter l'entrée (racine) ayant le sens "idée d'avoir, de posséder" nécessite un passage sur toutes les racines homonymes de celle que nous cherchions. Cela prendra donc un temps considérable. En effet, il n'est pas du tout bénéfique à l'utilisateur de passer plus de temps et fournir plus d'énergie afin d'avoir l'information qu'il souhaite. Aucune logique n'a été adoptée pour faciliter la tâche au cours de la consultation. À l'exception de la mention du problème, rien n'a été prononcé sur une solution possible dans l'introduction du dictionnaire de Dallet, en tout cas ; cela est valable aussi à tous les dictionnaires ayant adopté le classement par racine (Foucauld, 1951 ; Delheur, 1984 ; ...)

iv. Les morphèmes ont-ils des racines ?

Si nous prenons pour exemple le cas de certaines prépositions kabyles, pour ne prendre que celles-ci, telle *ney* "ou", *s* "avec", *s* "vers" ..., pouvons-nous appeler *ny*, *s* et *s* des racines alors qu'elles ne sont attestées dans leurs

sens respectifs “alternance”, “au moyen de” et “en direction de” que dans une seule unité ? Une “racine”, donne-t-elle une seule et unique unité linguistique indépendamment de toutes les autres ?

Il convient de nous arrêter ici à l’une des citations de Cohen (1993 : 162), à propos de la racine en sémitique¹¹, que voici :

« (...) Disons pour résumer : la racine est une séquence ordonnée de phonèmes qui constitue la totalité des éléments communs à un ensemble dérivatif. » (c’est nous qui soulignons). L’auteur continue dans le paragraphe suivant par un exemple d’illustration : « Ce qui est commun à kalb- ‘chien’, ‘aklub- ‘chiens’, kulayb- ‘petit chien’, kaliba ‘aboyer, faire le chien’, kuliba ‘être enragé’, maktūb- ‘enragé’, ce sont bien en effet les trois consonnes k l b, à l’exclusion de toute voyelle, et ce groupe d’élément commun est donc la racine. »

Cela nous conduit à constater la chose suivante : une suite de phonèmes, ici, les consonnes, qui ne donne pas naissance par voie de dérivation à un ensemble de forme partageant le même sens global ne peut être appelée une racine. Autrement dit, la racine, au sens plein du terme, ne peut être supposée comme telle à partir d’une suite consonantique qui n’est présente que dans un seul schème et donc dans une seule unité linguistique. Cela revient, en définitive, à dire que *ny*, *s* et *s* ne peuvent pas constituer des racines à plein sens du terme.

Il convient donc de prendre en considération la chose suivante : le classement par racine suppose en réalité que l’entrée de dictionnaire soit la racine elle-même, de ce fait, le dictionnaire en question ne peut être qu’un dictionnaire de racine, pas de mots ! Cela va à l’encontre du principe qui veut que l’entrée de dictionnaire soit le syntème de Martinet : la racine n’est en aucun cas une unité de discours correspondant à un choix paradigmatique tel le syntème. Elle est, cependant, le résultat de l’analyse morphosémantique du réel syntème. En effet, la “racine” SRB, supposée comme telle dans le dictionnaire de Dallet (1982), ayant le sens de servir, emprunté au français d’ailleurs, n’a pas de place dans un tel dictionnaire. Cela d’un côté. De l’autre, comme le note Taïfi (2012, a.c.), le problème que pose la notion de racine concerne réellement l’aspect sémantique de celle-ci : que serait le sens général de la racine ? Telle est la question à laquelle il faut apporter des éclaircissements !

v. L’avis de Chaker (1989)

Sans vouloir reproduire ici Chaker, il convient de rappeler ses conclusions quant aux deux principaux dialectes amazighs du nord, à savoir le dialecte du Maroc Central et celui de la Kabylie. Après analyse des corpus des deux dialectes susmentionnés, Chaker (1989) conclue dans ces termes :

¹¹ Cela est valable à vrai dire à toute la famille chamito-sémitique à laquelle appartient la langue amazighe.

« Le lexique de ces dialectes est donc, en synchronie, majoritairement non motivé. C'est-à-dire que la langue est désormais plus "lexicologique" que "grammaticale" : le modèle théorique chamito-sémitique de formation du lexique par combinaison de racines et de schèmes réguliers a perdu l'essentiel de sa validité en berbère nord. La dérivation n'y concerne plus qu'une (grosse) minorité du lexique. »

Nous pensons donc, à l'instar de Chaker, que la notion de racine en lexicographie amazighe (kabyle) ne peut être qu'une mention de nature étymologique dans un dictionnaire de langue générale. Dans l'état actuel des besoins lexicographiques, le classement par ordre alphabétique des entrées seul peut réellement répondre aux exigences des consultants.

3. Vers un classement par ordre alphabétique des mots-entrées adapté à la langue amazighe

La plupart des lexicographes se mettent d'accord sur le fait que l'ordre alphabétique est un principe général de classement. Les appellations « classement par racine », « classement par radical »¹² et « classement par ordre alphabétique des mots-entrées » ne reflètent en réalité que les formes de l'entrée de dictionnaires. Dans le premier cas, les entrées sont constituées de racines ; dans le deuxième, de radicaux ; et dans le dernier, ce sont les mots eux-mêmes les entrées, ce n'est ni leurs racines ni leurs radicaux. Le principe de l'alphabet fait donc consensus.

Il faut noter que malgré les critiques avancées quant à l'adoption du classement alphabétique des mots-entrées, ce mode de présentation de la macrostructure des dictionnaires a été généralisé notamment en lexicographie européenne. Pour certains lexicologues¹³, ce mode de classement n'est aucunement motivé au plan de la structure linguistique de la langue, c'est un mode totalement conventionnel, arbitraire qui ne répond pas à l'objectivité scientifique. La réalité lexicographique et dictionnaire, notamment, veut, au contraire, que ce soit instauré le classement qui peut être accessible à tout le monde, un classement simple, aisément utilisable par les usagers quel que soit leur niveau langagier. Grâce à ce mode de classement, notent Dubois & Dubois (1971 : 57), « on peut donc vérifier la présence ou l'absence d'un terme sans erreur possible, une fois connue l'orthographe du mot, toujours supposée repérée. »

A l'instar de la lexicographie européenne, déduire le mode de classement, en lexicographie amazighe, de la structure linguistique de la langue, implique une mise à l'écart de l'accessibilité au savoir contenu dans le dictionnaire. Cela veut dire mettre à l'écart, i.e. ignorer totalement l'utilisateur. Nous pensons

¹² Ce mode de classement a été adopté dans la confection du dictionnaire monolingue kabyle, ISSIN, de Bouamara en 2007, publié en 2010. Nous nous contentons seulement de dire ici que pour l'auteur de ce dictionnaire, cette option permet justement d'échapper aux inconvénients que pose la racine et en effet faciliter la tâche de consultation autant que faire se peut.

¹³ Cf. à ce propos Dubois, J. & Dubois, C. (1971 : 57).

qu'il convient de ne pas perdre de vue l'aspect dictionnaire (un aspect commercial) du dictionnaire : à quoi bon de confectionner un dictionnaire qui ne peut être, ou difficilement, accessible ?

Le seul et unique problème que pose ce mode de classement en lexicographie amazighe, est l'éclatement de la famille de mots. Or, le système des renvois analogique peut y remédier sans que les mots de la même famille soient l'un à côté de l'autre, telle leur présence dans un dictionnaire à classement par racine. Ce qui compte le plus, cependant, aux yeux des lexicographes soucieux des usagers des dictionnaires c'est le fait que ce mode de classement permet à ces derniers d'avoir en tête ce qu'ils appellent *l'image graphique* des mots. Une image qui facilitera le processus d'apprentissage de l'orthographe du lexique.

3.1. Le cas des verbes

La forme qui convient à être l'entrée pour la classe des verbes en tamazight est celle du radical de l'aoriste simple. Cela est valable aussi bien pour les verbes simples que pour les dérivés.

Le choix de cette forme est fondé sur les propos de Chaker (1997), l'un des précurseurs des études amazighes, qui considère que la forme de l'aoriste est la base de dérivation de toutes les autres formes aspectuelles, à savoir notamment l'aoriste intensif et le prétérit. Cela fait de l'aoriste une forme non marquée. Pour les autres formes, il serait préférable de les présenter à la fin du volume sous forme d'un tableau de conjugaison comme c'est le cas des dictionnaires français.

3.2. Le cas des substantifs¹⁴

i. Le traitement du pluriel

Pour ce qui est du schème du pluriel, lorsque celui-ci ne représente que le nombre, la forme du singulier sera retenue comme entrée :

Exemples

- masc. sing. *Afus* « main » ~ masc. plur. *ifassen* « mains »
- masc. sing. *amyar* « vieux » ~ masc. plur. *imyaren* « vieux »

Lorsque la forme du pluriel présente une autonomie sémantique par rapport à la forme du singulier, les deux formes doivent constituer deux entrées différentes.

Exemples

- nom masc. sing. *awray* « jaune » ~ nom masc. plur. *iwrayen* « 1. Jaunes » ; « 2. « période de l'été où les champs commencent à jaunir »

¹⁴ La plupart des définitions ici faites ont été extraites du dictionnaire de Dallet (1982).

- nom fém. sing. *tamyart* « vieille » ~ nom fém. plur. *timyarin* 1. « vieilles » ; 2. « Période de l'année agricole traditionnelle (solaire) du 25 février au 3 mars »

Dans ces deux exemples, les deuxièmes sens du nom féminin pluriel se distinguent du premier de celui-ci. En conséquence, ils méritent bien une entrée à part.

Quant à l'inclusion de la forme du pluriel en microstructure, nous pensons qu'il est préférable, pour des raisons dictionnaires, de laisser cette information morphologique à la fin du volume et faire un système de renvoi ensuite à l'aide d'une marque particulière¹⁵ ou encore, si cela risque de prendre de l'espace dans l'enceinte du dictionnaire, de lui réserver un petit volume supplémentaire au dictionnaire.

ii. Le traitement du féminin

Nous ne parlerons ici que des féminins construits par l'adjonction du morphème discontinu *-t* à la forme du masculin, i.e. du féminin régulier.

Présence de l'identité de sens entre le masculin et le féminin

Dans cette catégorie, nous classons tous les cas où il y a, parlant dans le langage des sémanticiens logiciens, une adjonction ou une suppression d'un sème à valeur de péjoratif ou de diminutif. Dans ces cas donc, le sémème de la forme normale (masculine ou féminine) s'identifie facilement à l'intérieur du sémème du diminutif ou du péjoratif. Les équations ci-dessus peuvent illustrer ces propos :

La formule du sémème à valeur normale étant $\sum 1 = S1 + s1$ et celle du sémème à valeur diminutive ou péjorative $\sum 2 = S2 + s2 + x$; $S1$ étant égal à $S2$ et $s1$ à $s2$, nous en déduisons la formule suivante : $\sum 2 = S1 + s1 + x$ et donc $\sum 2 = \sum 1 + x$.

\sum étant le sémème, S le sème générique du sémème, s le sème spécifique du sémème et x le sème à valeur péjorative ou diminutive. Si nous avons écarté le sème x des autres sèmes spécifiques du sémème, c'est parce que nous pensons qu'il ne constitue pas un sème spécifique central dans la composante sémantique du lexème concerné.

— lorsque le masculin désigne l'état normal et le féminin le diminutif ou le péjoratif, la forme masculine seule sera retenue comme entrée de dictionnaire.

Exemples

- masc. (normal) *afus* « main » ~ fém. (diminutif) *tafuset* « petite main »
- masc. (normal) *argaz* « homme » ~ fém. (péjoratif) *targazt* « homme efféminé »

¹⁵ Comme c'est le cas par exemple pour la conjugaison des verbes dans les différents dictionnaires français.

— lorsque le féminin désigne l'état normal et le masculin l'augmentatif ou le péjoratif, la forme du féminin sera retenue comme entrée de dictionnaire.

Exemples

- masc. (augmentatif) **awwur** « grande porte ; portail » ~ fém. (normal) **tawwurt** « porte »
- masc. (péjoratif) **amețtu** « femme à manières masculines » ~ fém. (normal) **tamețtut** « femme »

Absence ou faiblesse de l'identité de sens entre le féminin et le masculin

— lorsque la forme féminine n'a rien à voir sémantiquement avec la forme du masculin, la forme du féminin doit avoir une place parmi les entrées.

Exemples

- masc. **izi** « mouche » ~ fém. **tizit** « moustique »
- masc. **amur** « colique » ~ fém. **tamurt** « terre ; terrain ; pays »

— un cas particulier qui mérite mention : qu'en est-il du traitement du féminin désignant la femelle ? Ce point mérite bien une précision.

Nous pensons, à l'instar de Rey-Debove (1971 : 141-142), que mâle et femelle désigne bien une différence au plan du sens et que, de ce fait, les formes masculine et féminine qui désignent respectivement l'un et l'autre sexe, aux mots de l'auteur susmentionné (idem : 142), « *correspondent*¹⁶ à une différence sémique. » Pour l'auteur (idem), la *chatte* est sémantiquement à *chat* ce que la *jument* est à *cheval*.

Martinet (1985 : 56), de son côté, pense que les formes du masculin et du féminin, en correspondance avec mâle et femelle, correspondent également à deux choix paradigmatiques distincts. Voici ce qu'il dit à propos de la relation *genre* ~ *sexe*¹⁷ :

« (...) on distingue entre l'épicier et l'épicière de la même façon qu'entre la forme "masculine" de l'adjectif premier et sa forme "féminine" première ; chameau est formellement à chamelle ce que nouveau est à nouvelle. Mais, bien entendu, le locuteur doit choisir spécifiquement entre épicière et épicière, entre chameau et chamelle pour se faire comprendre, tandis qu'il sera conduit à dire premier ou première, nouveau ou nouvelle du fait du choix d'un substantif déterminé. »

En termes de confection de dictionnaires, pour la langue amazighe du moins, il convient de s'en tenir à la séparation en entrées différentes les formes féminines en *t*—*td* désignant la femelle. Cela est valable aussi pour les féminins désignant des unités par rapport aux masculins qui, eux, désignent le collectif (voir juste après).

Exemples

- masc. (mâle) **ayyul** « âne » ~ fém. (femelle) **tayyult** « ânesse »

¹⁶ C'est nous qui soulignons.

¹⁷ Une citation longue, certes, mais très significative, selon nous, pour le sujet traité ici.

- masc. (mâle) **amcic** « chat » ~ fém. (femelle) **tamcict** « chatte »
— lorsque le féminin a un sens particulier inexistant dans le sémantisme de la forme masculine, la forme du féminin doit avoir une place en macrostructure.

Exemples

- masc. (collectif) **azemmur** « olive » ~ fém. (unité) **tazemmurt** « olivier »
- masc. (organe) **aqemmuc** « bouche » ~ fém. (action faite avec la bouche) **taqemmurt** « bise bouche à bouche »

Dans ce cas, la différence sémique entre le masculin et le féminin saute aux yeux. Voici présentée dans ce qui suit l'équation sémique des deux formes et la relation entre elles (prenons pour exemple **azemmur** ~ **tazemmurt**) :

($\Sigma 1$) **azemmur** : ($S1$) fruit ($s1$) dont on extrait de l'huile

($\Sigma 2$) **tazemmurt** : ($S2$) arbre ($s2$) qui donne le fruit dont on extrait de l'huile

À partir de l'exemple ci-dessus, il semble très claire que $s2 = S1 + s1$, donc $s2 = \Sigma 1$. Le sémème $\Sigma 1$ devient donc un sème spécifique à l'intérieur du sémème $\Sigma 2$. On peut, de ce fait, réécrire l'équation du $\Sigma 2$ comme suit : $\Sigma 2 = S2 + \Sigma 1$.

iii. Le traitement de l'état d'annexion

- ne rien mettre aux substantifs ayant l'état d'annexion régulier¹⁸ ;
- mettre un astérisque au début des substantifs sans marque d'état ;
- mettre l'initiale de l'état d'annexion entre parenthèses pour les substantifs commençant par **a**—et pour tous ceux ayant un état irrégulier.

3.3. Le cas des adjectifs

En ce qui concerne l'adjectif, nous pensons que, tel le verbe, le problème ne se pose pas. L'adjectif en tamazight (kabyले) s'accorde en genre et en nombre avec le substantif qu'il détermine¹⁹ :

Exemples

- **aqcic ayezzfan** « garçon long, de grande taille » ~ **taqicittayezfant** « fille longue, de grande taille »
- **iqcicen iyezzfanen** « garçons longs, de grande taille » ~ **tiqiccin tiyezzfanin** « filles longues, de grande taille »

Dans le cas des adjectifs, donc, seule la forme non marquée **ayezzfan** du masculin singulier sera retenue comme entrée de dictionnaire.

3.4. Le problème du système des renvois

¹⁸ Cf. à ce propos Bouamara & all. (2009).

¹⁹ Cf. ici même la citation de Martinet (1985 : 56) en haut.

Nous ne parlons pas ici des renvois microstructuraux qui permettent, dit Rey-Debove (1971 : 59), de lever tout isolement pour les messages lexicographiques « notamment en construisant des champs sémantiques. »

Ce qui pose problème, par contre, pour le classement par ordre alphabétique, ce sont les renvois macrostructuraux qui permettent, eux, de relier les différentes formes apparentées qui sont dispersées dans l'ordre alphabétique. Pour les partisans du classement par racine, ce système alourdit davantage la consultation si nous adoptons un classement par ordre alphabétique des mots-entrées. Il est vrai que ce système pose un problème pratique, celui du va-et-vient, pour ce qui est de la langue amazighe²⁰, entre les noms d'action verbale et les verbes correspondant :

Exemples

- **tarewla** « fuite » : action de fuir²¹ **rwel** → « fuir »
- **aselmed** « enseignement » : action → d'enseigner
- **sselmed** « enseigner »

Le lexicographe dans ce cas est obligé de renvoyer les consultants aux verbes correspondant mieux que de refaire la définition de ces verbes, ce qui est inutile et qui peut brouiller les consultants par une forte abstraction alors qu'ils connaissent peut-être déjà ces verbes.

Cela semble donc mieux que dire :

- **tarewla** « fuite » : action de s'éloigner rapidement pour échapper à
- **aselmed** « enseignement » : action de faire acquérir la connaissance ou la pratique d'une science, d'un art, etc.

Et comme nous pouvons le constater, appliquer ce genre de définitions aux noms d'action verbale aura comme conséquences l'amplification du dictionnaire par des définitions répétées inutilement.

Pour notre part, nous pensons que réduire le système des renvois à trois cas essentiels seulement permet d'alléger la macrostructure du dictionnaire. Ces trois cas sont les suivants :

- Le cas des variantes graphiques touchées à la première²² syllabe du mot qui seront automatiquement éloignées dans le dictionnaire :

Exemples

- **afeg** ~ **ifeg** « voler dans les airs »
- **amenyi** ~ **imenyi** « dispute, bagarre »

— Le cas des variantes morphologiques touchées également à la première syllabe du mot :

Exemples

- **issin** ~ **ssen** « connaître »
- **izmir** ~ **zmer** « être capable »

— Le cas des métathèses²³ :

²⁰ Ce problème ne concerne pas la langue amazighe uniquement, mais toutes les langues qui adoptent le classement alphabétique à des degrés moins élevés bien entendu. Nous citons à titre d'exemple le français.

²¹ Ces définitions ont été extraites du dictionnaire Larousse, édition de 2009.

²² Quant aux variantes graphiques touchées à la dernière syllabe, elles peuvent être présentées dans la même entrée séparées par un slash : **aguglu/agugli** « caillé »

Exemples

- *talant* ~ *tanalt* « petit repas qui se prend au milieu de l'après-midi »
- *myi* ~ *ymi* « germer, pousser »

En guise de conclusion

Par cette contribution, nous avons essayé de montrer que faire l'économie de la racine comme mode de classement des entrées des dictionnaires amazighs de thème n'est pas seulement possible mais nécessaire. Nous avons soutenu le fait qu'un petit aménagement du principe du classement des mots-entrée par ordre alphabétique nous permettra à la fois d'éviter les problèmes théoriques et pratique²⁴ que pose la racine comme mode de classement en lexicographie amazighe et d'accorder beaucoup d'attention à l'accès à l'information dans le dictionnaire aussi bien pour un public "spécialiste" que pour un large public.

Nous pensons d'autre part que la racine, définie ici à l'instar du signe linguistique saussurien, et le radical ne représente en fait que d'autres types de dictionnaires en lexicographie amazighe autre que celui de langue générale, qui se distinguent par les publics visés et les besoins auxquels répondent-ils et que nous appelons ainsi : dictionnaire de racines (Nait Zerrad, 1998 ; Dallet, 1982 ; ...), dictionnaire de radicaux (Bouamara, 2010 ; Sahki, 1999 ; ...) et dictionnaire de langue générale (Hyghe, 1901 ; ...).

Bibliographie

AMAOU, Mahmoud, 2009 : « Classement des entrées de dictionnaire de langue berbère : problèmes et perspectives », in *Berber studies [études berbères iv. essais lexicologiques et lexicographiques et autres articles]*, n° 25, pp. 25-32.

BASSET, René, 1892 : *Etude sur la zenatia du mzab, de Ouargla et de oued-rir'*, Paris, Ernest Leroux.

²³ Nous tenons à signaler que la métathèse constitue un inconvénient quant à l'importance de la succession des consonnes formatrices de la racine. Ainsi, les successions SL et LS sont deux racine différentes et sur le plan de la succession des consonnes radicales et sur celui du sens véhiculé. Dans les cas de métathèse, la variation ne touche que le signifiant du mot concerné, pas le signifié. Dans le cas où la variation du signifiant entraîne une variation du signifié, nous dirons que les deux variantes correspondent bien à deux signes linguistiques distincts.

²⁴ Sur les limites de la racine, voir Rabehi (inédit).

BASSET, René, 1895 : *Etude sur la zenatia de l'ouarsenis et du Maghreb central*, Paris, Ernest Leroux.

BASSET, René, 1896 : « Notes sur le chaouia de la province de constantine », in *Journal asiatique*, pp. 361-391.

BERKAÏ, Abdelaziz, 2010 : « La lexicographie berbère : inventaire et propositions », in *La dictionnaire des langues de moindre diffusion (le cas de tamazight)*. Actes du colloque international co-organisé par le Centre National Pédagogique et Linguistique de l'Enseignement de Tamazight et le Laboratoire Paragraphe de Paris 8, du 3 au 5 juin 2010, Tipaza, pp.118-131.

BERKAÏ, Abdelaziz, 2015 : *Essaie d'élaboration d'un dictionnaire tasahlit – français*, Thèse de Doctorat, Haddadou, M.-A. (sous dir. de), Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou.

BOUAMARA, Kamal & ALL., 2009 : *Ilugan n tira n tmaziyt*, Béjaia, A compte d'auteur [1^{ère} éd. 2005, Béjaia, Talantikit].

BOULIFA, Si Amar, 1913 : *Lexique kabyle — français*, Alger, Jourdan.

CHAKER, Salem, 1984, *Textes en linguistique berbère. Introduction au domaine berbère*, Paris, CNRS.

CHAKER, Salem, 1989 : « Lexicographie et comparaison. Le dictionnaire informatisé de la langue berbère », conférence donnée aux journées d'études de linguistique berbère, in *Langues 'O*, pp. 39-48.

CHAKER, Salem, 1997 : « Quelques faits de grammaticalisation dans le système verbal berbère », in *Mémoires de la société de linguistique de Paris*, N° V, pp. 103-121.

COHEN, David, 1993 : « Racines », in *A la croisée des études libyco-berbères*, Mélanges offerts à Paulette Galand-Pernet et Lionel Galand, pp. 161-173.

DALLET, Jean-Marie, 1982 : *Dictionnaire kabyle—français*, Paris, SELAF.

DARGAUD, J., 2013 a.c. : « Les dictionnaires de langue française », www.langue-francaise.org/Dargaud_DictionnairesJP_GM.doc, consulté le 16 avril 2013 à 20h53.

DUBOIS, Jean & ALL., 2002 : *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.

DUBOIS, Jean & DUBOIS, Claude, 1971 : *Introduction à la lexicographie. Le dictionnaire*, Paris, Larousse.

EL-ÄALAAMA Bnou Mandour, 1999 : *Lisaan el-Äarab*, Liban, Mouassasat el-turat el-âarabi.

HUYGHE, Gabriel, 1901 : *Dictionnaire kabyle — français*, Paris, Imprimerie Nationale.

HUYGHE, Gabriel, 1907 : *Dictionnaire chaouia—arabe—kabyle & français*, Alger, Jourdan.

MARTINET, André, 1985 : *Syntaxe générale*, Paris, Armond Colin.

MEHDI, Nacer, 2011 : « Typologie lexicographique dans le domaine amazigh », in *Studi Africanistici. Etudes berbères et libyco-berbères*, N°1, pp. 389-399.

RABEHI, Allaoua, sans date : « De la racine en berbère : théorie et pratique », Communication personnelle non publiée.

REY-DEBOVE, Josette, 1971 : *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, Paris, Mouton.

SAHKI, Hacène, 1999: *Amawal tamazight—tafransist, tameslayt taqbaylit*, http://rapidshare.com/files/88896936..._plemenity.rar

TAÏFI, Miloud, 1988 : « Problèmes méthodologiques relatifs à la confection d'un dictionnaire de tamazight », in *Cahier d'études berbères*, N° 4, pp. 15-26.

TAÏFI, Miloud, 2012, a.c. : « Lexicographie berbère. Construction des formes de mot et classification des entrées lexicales », <http://www.scribd.com/doc/61069817/Taifi-Formes-des-mots-et-classification-des-entrees-de-dictionnaire-en-lexicographie-amazighe>, Consulté le 23 janvier 2012 à 21h52mn